

**CONSEILLER PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTAL**

**EDUCATION MUSICALE**

|   |  |
|---|--|
| <b>LIEU D'EXERCICE</b>                  | DSDEN des Vosges et couverture du territoire départemental.  |
| <b>ENJEUX ET DESCRIPTIF DU POSTE</b>    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Permettre à tous les élèves de bénéficier de l'enseignement en éducation musicale inscrit dans les programmes et auquel ils ont droit.</li> <li>- Impulsion, accompagnement et suivi des actions pédagogiques et éducatives dans le domaine de l'éducation musicale, en lien avec le plan départemental de formation et la politique académique.</li> <li>- Conseils, aide et suivi pédagogiques aux enseignants en ce qui concerne la mise en œuvre de l'éducation musicale (répertoire de chants, programmations, progressions, modules d'apprentissage, évaluation des acquis des élèves, etc).</li> <li>- Participation active aux travaux du GTD « arts et culture ».</li> <li>- Aide à la mise en œuvre et au respect des textes officiels dans le domaine de l'éducation musicale en particulier, et du PEAC en général.</li> <li>- Elaboration et encadrement des stages de formation continue en éducation musicale (et d'animations pédagogiques de circonscription).</li> <li>- Production, mutualisation de ressources, de pratiques et d'outils pédagogiques, notamment au sein du GTD « arts et culture » et à l'occasion des journées de formation.</li> <li>- Suivi et développement de la charte du chant choral.</li> <li>- Etablissement et maintien de relations constructives avec les partenaires départementaux et académiques, dans l'action artistique en général et musicale en particulier.</li> <li>- Personne-ressource pour les directeurs d'écoles et les enseignants.</li> <li>- Représentation de l'IA-DASEN ou de l'IENA dans différentes réunions ou manifestations.</li> <li>- Suivi du site informatique éducation musicale de la DSDEN.</li> <li>- Accompagnement, renforcement et développement d'actions musicales (e.g. écoles qui chantent).</li> <li>- Elaboration, réalisation et suivi des projets musicaux et interdisciplinaires (articulation de l'éducation musicale avec les arts visuels, avec les langues vivantes étrangères et la maîtrise de la langue notamment).</li> <li>- Organisation de rencontres musicales en liaison avec les partenaires.</li> </ul> |
| <b>COMPETENCES ET QUALITES REQUISES</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaître le solfège et disposer d'une solide culture musicale.</li> <li>- Pratique musicale requise (instrumentale et/ou chorale).</li> <li>- Savoir analyser des pratiques, dégager des priorités et apporter des conseils dans le champ musical.</li> <li>- Savoir planifier, préparer des réunions et organiser des actions de réflexion et de formation.</li> <li>- Savoir animer un groupe dans le cadre de la formation des formateurs.</li> <li>- Communiquer, négocier, argumenter avec les différents interlocuteurs et partenaires.</li> <li>- Connaître les principaux partenaires de l'éducation nationale dans les Vosges et dans l'académie.</li> <li>- Rechercher, se former, actualiser ses connaissances.</li> <li>- Produire et mettre à disposition des documents pédagogiques et didactiques.</li> <li>- Synthétiser différents éléments en vue de communication (enquêtes, notamment).</li> <li>- Connaître les textes officiels en vigueur et effectuer une veille régulière.</li> <li>- Compétences relationnelles avérées et sens du travail d'équipe.</li> <li>- Capacité à mettre en perspective son expertise dans le cadre d'actions interdisciplinaires.</li> <li>- Faire preuve d'engagement professionnel, de disponibilité et d'anticipation.</li> <li>- Témoigner un esprit d'initiative, se montrer créatif et réactif.</li> </ul>   |
| <b>SUJETIONS / CONTRAINTES</b>          | <p>CAFIPEMP option Education Musicale</p> <p>Poste incompatible avec un exercice à temps partiel</p>   |
| <b>RENSEIGNEMENTS</b>                   | IEN adjoint DASEN  |